



## 1.4 Instructions et autorisation au promoteur du régime cédant

Comme souscripteur, je demande au promoteur du régime cédant de transférer des biens du régime dont le numéro de contrat est \_\_\_\_\_ au régime cessionnaire dont le numéro de contrat est \_\_\_\_\_.

La valeur des biens transférés correspond-elle au solde du compte? .....  Oui  Non

Si **non**, inscrivez la valeur des biens transférés. .... \$

Forme du transfert :  en espèces  en nature

L'échange des renseignements faisant l'objet de ce formulaire est nécessaire pour l'administration de l'IQEE, en vertu de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3).

Ces renseignements seront portés à la connaissance du promoteur et du fiduciaire du régime cédant, ainsi qu'à celle du promoteur et du fiduciaire du régime cessionnaire. Ils pourront également nous être transmis pour l'administration de l'IQEE, en vertu de la Loi sur les impôts.

Ces renseignements sont protégés conformément à la législation applicable relative à la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, et ils le sont conformément à la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31) lorsqu'ils nous sont transmis.

\_\_\_\_\_  
Signature du souscripteur

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du cosouscripteur, s'il y a lieu

\_\_\_\_\_  
Date

## 2 Renseignements sur le régime cessionnaire

### 2.1 Renseignements à fournir par le promoteur du régime cessionnaire

#### Identité du promoteur et description du régime

Nom du promoteur	
Adresse	Code postal
Numéro du régime type attribué par l'ARC	Numéro de contrat attribué par le promoteur

Type de régime :  familial comptant uniquement des frères et sœurs comme bénéficiaires     familial     individuel     collectif

#### Bénéficiaires

Nom et prénom		Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
Ind. rég	Téléphone	Sexe	
		<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	

Si le régime cessionnaire compte deux bénéficiaires ou plus, joignez une feuille contenant les mêmes renseignements sur chacun des bénéficiaires.

#### Caractéristiques du transfert

Le régime respecte-t-il les conditions d'enregistrement prévues par la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3) qui s'appliquent aux régimes dont le contrat est conclu après le 31 décembre 1998? .....  Oui     Non

Le régime est-il enregistré conformément à la Loi sur les impôts? .....  Oui     Non

Avez-vous conclu une convention relative à l'IQEE avec le ministre du Revenu? .....  Oui     Non

Si le régime compte plusieurs bénéficiaires au moment du transfert, ceux-ci sont-ils tous des frères et sœurs? .....  Oui     Non

_____	_____	_____
Nom du représentant autorisé du promoteur	Ind. rég.	Téléphone
_____	_____	_____
Signature	Date	

### 2.2 Renseignements à fournir par le fiduciaire du régime cessionnaire

Nom du fiduciaire	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Adresse	Code postal

Avez-vous conclu une convention relative à l'IQEE avec le ministre du Revenu? .....  Oui     Non

_____	_____	_____
Nom du représentant autorisé du fiduciaire	Ind. rég.	Téléphone
_____	_____	_____
Signature	Date	

### 3 Renseignements sur le régime cédant

#### 3.1 Renseignements à fournir par le promoteur du régime cédant

##### Identité du promoteur et description du régime

Nom du promoteur		
Adresse		Code postal
Numéro du régime type attribué par l'ARC	Numéro de contrat attribué par le promoteur	Date d'entrée en vigueur du contrat

Type de régime :  familial comptant uniquement des frères et sœurs comme bénéficiaires     familial     individuel     collectif

Un paiement de revenu accumulé a-t-il été effectué à partir de ce régime? .....  Oui     Non

Avant le transfert, au moins une somme avait-elle été versée dans le régime à titre de majoration de l'incitatif québécois à l'épargne-études? .....  Oui     Non

##### Données relatives au transfert

- Compte de l'IQEE ..... \$
- Valeur des biens transférés..... \$
- Cotisations versées au régime ayant donné droit à l'IQEE ..... \$
- Cotisations versées au régime après le 20 février 2007 n'ayant pas donné droit à l'IQEE ..... \$
- Cotisations versées au régime avant le 21 février 2007 n'ayant pas donné droit à l'IQEE ..... \$

_____	_____	_____
Nom du représentant autorisé du promoteur	Ind. rég.	Téléphone
_____	_____	_____
Signature	Date	

#### 3.2 Renseignements à fournir par le fiduciaire du régime cédant

Nom du fiduciaire	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Adresse	Code postal

Cotisations versées dans le régime cédant au cours de l'année du transfert, après le 20 février 2007 et avant le moment du transfert, qui n'ont pas été retirées du régime et qui sont réputées avoir été versées au cours de l'année dans le régime cessionnaire ..... \$

_____	_____	_____
Nom du représentant autorisé du fiduciaire	Ind. rég.	Téléphone
_____	_____	_____
Signature	Date	